

État des lieux sur la situation des crèches pendant la période de crise sanitaire

Cet état des lieux est issu de retours non exhaustifs de certains Ministères et des CASEP.

Informations provenant de la CNAF

1. Les Caisses d'Allocations Familiales apportent leur appui aux Préfets de département et aux collectivités territoriales pour la mise en place d'un service de garde destiné aux jeunes enfants des personnels «*prioritaires*» indispensables à la gestion de la crise sanitaire, sous ce lien : <https://monenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>

Pour ce faire, 2 questionnaires sont mis en ligne afin de recueillir :

- les besoins des parents : accueil prioritaire des parents (ils peuvent indiquer leurs besoins sur le site pour les enfants jusqu'à 16 ans)
- l'offre d'accueil disponible. Les crèches peuvent y indiquer leurs places disponibles

Précision :

L'accueil en crèches pour ces enfants est gratuit.

2. La CNAF a décidé de proposer des aides exceptionnelles étendues à l'ensemble des crèches qui ont fermées leurs places.

Ces aides s'appliquent aux micro-crèches et aux crèches bénéficiant de la PSU :

- 27 € par jour et par place pour les crèches relevant de la PSU de droit public
- 17 € par jour et par place pour les crèches relevant de la PSU de droit privé

Dans ces établissements, toutes les places fermées sont éligibles à ces aides exceptionnelles accordées par la CNAF.

Hauts de France

Les demandes de places en crèche sont traitées conjointement avec la CNAF. Elles sont centralisées au niveau de la Préfecture du Nord pour connaître les crèches ouvertes.

Elle recense les besoins via le site : <https://monenfant.fr>

Les difficultés de garde pour les enfants peuvent être signalées à la Préfecture via le portail : <https://pref-covid19@nord.gouv.fr>

Pays de la Loire

La Ville de Nantes propose l'accueil d'enfants en crèches des agents placés en PCA, indispensables à la gestion de la crise (Police Nationale, Gendarmerie, pompiers, personnels pénitentiaires). Donc, 2 crèches municipales seraient ouvertes à cet effet.

Nouvelle-Aquitaine

À bordeaux, certaines crèches ont été réquisitionnées et sont filtrées par l'ARS et le Bureau du Préfet. Seules les micro-crèches sont maintenues ouvertes.

À Limoges et à Poitiers, il n'y aucune demande de place en crèche pour l'instant. Mais, il y a des possibilités d'ouvertures de places en crèche.

Région IDF

Mise en place d'un n° vert gratuit sur le site.

Le Ministère de l'Intérieur

Selon le MI :

1) L'Académie de Paris a ouvert certaines de ses écoles élémentaires et collèges aux enfants des personnels soignants ainsi qu'aux militaires et aux policiers. Le parent doit présenter à l'entrée de l'école sa carte professionnelle. Les enfants sont regroupés par groupe de 8-10 maximum. Contacts : ce-recteur@ac-paris.fr ; ce.direction@ac-paris.fr.

2) Il existe un **Numéro vert de « Crèches People and baby » (réseau de crèches) qui proposerait des places en crèches : N° National : 07 68 07 53 98 - Adresse : crechesprioritaires@people-and-baby.com**

Les familles pourront indiquer leurs besoins et se verront proposer une ou plusieurs crèches ouvertes. Le tarif proposé sera un tarif horaire en fonction du quotient familial de la famille (facturation PSU).